

# BULLETIN MUNICIPAL

PARUTION 11 janvier 2017



## INTERDICTION DE FAIRE COULER L'EAU EN CONTINUE

Nous désirons vous aviser qu'il est interdit de faire couler l'eau en continue dans les résidences ou autre bâtiment.

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 365-16

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que lors de l'assemblée ordinaire du conseil de ville de Desbiens, tenue le lundi 5 décembre 2016, le conseil a adopté le règlement suivant intitulé :

**Règlement № 365-16 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 292-05 et ses amendements en vigueur concernant les usages autorisés dans les zones 101I, 128M, 110P, 123P et 111P.** (Zones près de l'église, l'hôtel de ville et le centre communautaire)

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de l'Hôtel de Ville, 925, rue Hébert, Desbiens, pendant les heures d'ouverture.

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Desbiens, ce 11 janvier 2016.

Marie-Ève Roy  
Directrice générale

## HORAIRE INSPECTRICE EN BÂTIMENTS

Lundi 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30  
**Mardi\* : 17h00 à 20h00 (Porte arrière)**  
Jeudi: 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

\*Pour le mardi soir, vous devez **obligatoirement** prendre rendez-vous avec madame Annie Gagnon, inspectrice en bâtiments au 418 346-5571 poste 226 ou à la réception (poste 0).



La Ville de Desbiens vous rappelle qu'il est interdit de mettre la neige dans la rue, sur les trottoirs ou sur un domaine public sous peine d'amende. Avec la neige des derniers jours, nous vous demandons d'être vigilants afin de faciliter le déneigement par les travaux publics.



## RAPPEL- PÉRIODE D'INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Pour vous inscrire aux cours de danse country ou le hockey, présentez-vous à l'Hôtel de ville **jeudi le 12 janvier entre 18h30 et 20h30** avec votre paiement (comptant ou chèque).

Pour information: Madame Charlie Vaillancourt  
418 480-8707

Veillez prendre note qu'il n'y a aucun surveillant lorsque la patinoire est fermée. Vous avez accès à la patinoire, mais pas à la cabane et la glace n'est pas entretenue en dehors des heures d'ouverture.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
13h00 à 14h30	<i>Patinoire fermée</i>					Patinage	Patinage
14h30 à 16h00						Hockey libre	
18h00 à 19h30	En Forme-O-Lac	Patinage libre	Patinage libre	Patinage libre	Patinage libre	<i>Patinoire fermée</i>	
19h30 à 21h00	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre	Hockey libre		

Pour des raisons de sécurité, le port du casque est obligatoire.

Note : Cet horaire peut changer sans préavis.

Lors de congé scolaire, l'horaire de fin de semaine s'appliquera.



## AVIS PUBLIC

### **POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM POUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 369-16.**

Aux personnes et organismes ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Que lors d'une séance tenue le 9 janvier 2017, le conseil municipal de Desbiens a adopté un second projet de règlement sous le numéro 369-16 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 292-05.
2. Que ce second projet de règlement concernant l'ensemble du périmètre urbain est disponible pour des fins de consultation au bureau de la municipalité.
3. Que le second projet de règlement sous le numéro 369-16 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
4. Que pour être valide toute demande doit:
  - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
  - Être reçue au bureau de la municipalité au 925, rue Hébert au plus tard le 19 janvier 2017 à 16h00 (journée de scrutin, nous resterons ouverts sur l'heure du midi pour les travailleurs);
  - Être signée par au moins 99 personnes intéressées.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité aux heures ouvrables de celui-ci.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Donné à Desbiens  
Ce 11 janvier 2017.

Marie-Ève Roy  
Directrice générale



### **LE SITE DE LA MÉTABETCHOUANE ET LE POSTE DE TRAITE :**

*Une histoire à mettre en valeur*

**Saviez-vous que tous les citoyens de Desbiens peuvent visiter gratuitement, chaque été, ce lieu rempli de découvertes sur le bord du lac ?**

Depuis des millénaires, plusieurs nations amérindiennes du Nord-Est de l'Amérique se rencontraient sur ce site unique, pour échanger. C'est aussi à cet endroit que le plus vieux bâtiment de la région se trouve : la poudrière.

Plusieurs activités et spectacles ainsi que la Véloroute animent ce secteur dynamique qui bourdonne de monde en été !

Le **comité ValorisAction** ! priorise l'embellissement du site pour le rendre encore plus attrayant afin que nos citoyens en profitent davantage !

**Si vous avez des idées d'embellissement pour le site de la Métabetchouane ou des commentaires, vous pouvez joindre madame Charlie Vaillancourt au 418 480-8707 ou par courriel à [loisirs@ville.desbiens.qc.ca](mailto:loisirs@ville.desbiens.qc.ca).**

Le comité travaille en collaboration avec le SARP (Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale)

**1 866 668-2606 poste 224.**

**[info@sarp.qc.ca](mailto:info@sarp.qc.ca) | [www.sarp.qc.ca](http://www.sarp.qc.ca)**



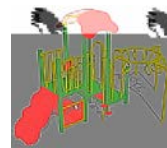
### **Soirée Salsa**

*Le 14 janvier 2017 à 20h00*

Coût: 5 \$ (Réservation possible pour le souper)

Professeurs et écoles de danse sur place

Information et réservation: 581-817-0100



### **RAPPEL: CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

#### **ÉCOLE SAINT-GÉRARD**

Vous êtes toujours invités à donner vos canettes vides à l'école en les apportant au Marché M. Bolduc et en mentionnant que c'est pour la campagne. Sur demande et à condition d'une quantité minimale, les bénévoles peuvent se rendre chez vous pour une cueillette.

Il reste encore du chocolats à vendre par les jeunes de l'école. Merci d'encourager nos jeunes.

Pour plus d'information ou cueillette:

Mélanie Belley: 418 346-5571 poste 0

Tania Côté: 581-817-0057

Merci d'encourager nos jeunes!